Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 6.35. — TELEPHONE

La mendicité est interdite !

On sonne ou on frappe, et vous allez ouvrir. C'est un mendiant plus souvent une mendiante. « La charité, s'il vous plaît », implore une voix mal assurée, hésitante et craintive.

Au fond, vous êtes furieux qu'on vous ait dérangé mais vous n'avez pas mauvais cœur, vous vous laissez faire par la pitié et vous donnez au pauvre qui tend la main. Puis vous vous sentez joyeux d'avoir fait un peu de bien et à la prochaine, très prochaine, occasion, vous recommencez.

Ces jours derniers, on sonne à ma porte, j'ouvre et un vieux monsieur, de mise correcte, me tend un petit sac de toile grise en faisant tinter les pièces de monnaie qui s'y trouvaient et en me disant d'un ton engageant: « C'est pour les sonneurs de l'église Saint-Martin ! »

J'ai eu un mouvement d'humeur et j'ai fermé ma porte, un peu brusquement peut-être, au nez du quémandeur.

Ainsi non seulement ces gens-là se permettent de faire tinter leurs sacrées cloches pendant toute une journée à l'occasion de telle ou telle fête religieuse, mais encore ils ont le culot de nous réclamer le prix de leurs extravagances sonores !

Ce sont des ouvriers, c'est entendu, mais leur curé les paie, que diable ! ou alors il les exploite. Et puis on fait des quêtes, de nombreuses quêtes, dans les églises. Alors pourquoi aller importuner les gens chez eux? Et pourquoi surtout étendre cette mendicité jusqu'à ceux qui ont à se plaindre du pieux tintamarre des cloches affolées qui se livrent, un jour durant, à danse échevelée, désordonnée, éperdue, exaspérante, qui blesse les tympans les plus robustes et agace les nerfs les plus calmes?

Pourquoi les enragés sonneurs ne s'en tiennent-ils pas aux dévots et dévotes qui mettent du coton dans leurs oreilles?

Autant, à mon humble avis, la police doit être tolérante et indulgente aux miséreux réduits à mendier leur pain quotidien, autant elle devrait être sévère vis-à-vis de ceux qui exploitent la religion pour s'en faire une source de revenus faciles !

Que messieurs les curés paient leurs sonneurs eux-mêmes ou qu'ils les fassent payer par leur clientèle mais qu'ils laissent tranquilles ceux qui ne consentiront à entrer au Paradis qu'avec un billet de faveur !

JEHAN DE ROUBAIX.

A QUI LES BONNETS ?

Le nommé Julien Demoflat, demeurant rue d'Alger, 189, a trouvé hier soir, vers cinq heures, au quai de Toulon, douze bonnets neufs pour femme.

Cette trouvaille est sans doute le produit d'un vol, et M. Benet commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête.

GARÇONS INDELICATS

Les nommés Gaston Enard, 21 ans, demeurant Grand'Place, 38, et Maurice Cailleux, demeurant rue du Vieil-Abreuvoir, 2, ont été conduits à Lille hier samedi, sous l'inculpation de vol de marchandises diverses, au préjudice de M. Dehon, épicier, rue Saint-Georges.

NE PAS CONFONDRE

M. Paul Vermeire, âgé de 21 ans, ouvrier de Roubaix, qu'il a quitté en 1906, pour se rendre dans l'Amérique du Nord, nous prie de dire qu'il n'a absolument rien de commun avec le sieur Paul Vermeire, condamné récemment à 7 ans de réclusion pour un meurtre commis à Paris.

LA FEUILLE DE 46 SOUS

Un garçon boucher du hameau du Petit-Lannoy à Hem, Camille Scutiaire, 19 ans a fait l'objet d'un procès-verbal pour infraction à la loi du 4 août 1893, relative au séjour des étrangers en France.

Eclairage électrique

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la Ville de Roubaix, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûte le moins cher.

S'adresser au Bureau provisoire : 38, Grande-Rue, Roubaix.

EN PANNE !

Hier vers midi, la roue d'une voiture appartenant à M. Charles Lordan, marchand de vieux métaux, demeurant rue de la Vigne, 63, s'est échappée de l'essieu, dans la Grande-Rue, à hauteur de la rue Pierre-de-Roubaix.

Cette voiture s'est trouvée immobilisée et a arrêté la circulation du tramway pendant environ un quart d'heure.

L'INDELICATE LOCATAIRE

Hier samedi, la nommée Marguerite Lecoutre, 15 ans, journalière, demeurant rue Mongo, 130, a été arrêtée et conduite à Lille, sous l'inculpation d'abus de confiance, au préjudice de ses logeurs, les époux Bellinck-Bivoc.

Le véritable Savon à l'EAU DE COLOGNE est marqué

312

Victor VAISSIER

THEATRE DE ROUBAIX-FONTENOY

Aujourd'hui, en matinée, à 3 heures et demie, bureau à 3 heures, et en soirée, à 8 heures et demie, rideau à 8 heures, *Le Duel*, de Henri Lavedan, avec le concours de Mme Monys-Prad, de MM. Paul Chevalet et Jean Diener, du Théâtre National de l'Odéon.

On commencera par *En Vielle*, comédie en 1 acte du même auteur.

La location est ouverte en permanence, 25, rue Richard-Lenoir.

VACCINATIONS PUBLIQUES ET GRATUITES

La 1e séance de vaccinations publiques et gratuites aura lieu aujourd'hui dimanche 17 novembre, de 2 à 4 heures du matin, salle du 1er étage de la Mairie, entrée vers la Chambre de commerce.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des précédentes séances sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats des opérations.

Socialistes Roubaisiens !

Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti dans toutes les circonstances.

WASQUEHAL

LA REMISE DES MEDAILLES DE 1870-71. — Elle sera faite par la municipalité, aujourd'hui dimanche, à 11 heures et demie précises, à la mairie.

Nous publierons ultérieurement les noms des décorés.

WATTRELOS

La situation financière communale

Dans sa séance du 27 juin 1912, le Conseil municipal de Wattrelos a décidé l'affichage d'un rapport présenté par le Maire, au nom de l'administration municipale, et établissant la situation financière laissée par l'administration de M. Thérin.

De ce rapport, il résulte clairement que l'administration de M. Thérin a quitté la mairie en laissant au bas mot une dette de plus de DEUX MILLIONS.

Après plus cinq mois de réflexion et d'attente M. Thérin et ses amis essaient, par l'organe du « Journal de Roubaix », de nier leurs dettes. Ils vont jusqu'à prétendre que la dette qu'ils ont laissée n'atteint pas un million.

Nous le répétons : L'administration de M. Thérin a laissé, au bas mot, PLUS DE DEUX MILLIONS de dettes, plus de deux millions que la Ville de Wattrelos a à payer.

L'état du passif de la Ville de Wattrelos, établi à la date du 27 juin 1912, par M. Lallemand, receveur municipal, certifié sincère et véritable par ce comptable, contrôlé par le Trésorier-Payeur général, se chiffre par la jolie somme de 1.385.521 fr. 44.

Cet état peut être consulté et contrôlé par tous les contribuables de la commune. Il est tenu à leur disposition, au secrétariat de la mairie.

A ce passif de 1.385.521 fr. 44, il faut ajouter :

1° La somme à payer pour l'amortissement et les intérêts de l'emprunt de 157.800 francs voté en mars 1912 et non encore réalisé, soit 4.890,68 × 30 = 265.824,40.

2° La somme à payer pour l'amortissement et les intérêts de l'emprunt de 160.000 francs voté pour la construction de l'hospice, soit 8.921,31 × 30 = 267.729 fr. 30.

3° La somme à payer pour l'amortissement et les intérêts de l'emprunt pour travaux supplémentaires à l'Hôtel-de-Ville, soit 3.312,93 × 30 = 99.387 fr. 90.

4° La somme à payer pour l'amortissement et les intérêts de l'emprunt de 3.050 francs pour construction d'une classe enfantine à Beaulieu, soit 172,31 × 30 = 4.956 fr. 90.

En ajoutant ces quatre sommes à celle de 1.385.521 fr. 44, nous arrivons au total de 2.003.456 fr. 03.

C'est donc bien plus de deux millions que la Ville de Wattrelos a à payer.

Nous donnons des chiffres officiels, chiffres qui ne peuvent être contestés.

Et nous ajoutons encore que l'emprunt voté pour la construction de l'hospice ne sera peut-être pas suffisant ; qu'il faudra très probablement de nouveaux crédits pour terminer l'Hôtel-de-Ville, sans compter ceux qui seront indispensables pour la désaffectation de l'hospice actuel, la démolition d'une partie des bâtiments et l'aménagement du corps restant pour servir d'annexes à la Mairie, afin de pouvoir y loger toutes les services municipaux.

Ces nouvelles dépenses, occasionnées par l'administration Thérin, devront forcément être créées par l'administration socialiste, mais celle-ci ne la faite de nos amis si leurs prédécesseurs ont été imprévoyants.

Somme toute, c'est, au bas mot, non pas deux millions de dettes, mais DEUX MILLIONS ET DEMI que l'administration bourgeoise de M. Thérin laisse à payer.

LA TANGENTE DE M. THERIN

Nous comprenons très bien que cette situation, mise au grand jour, gêne considérablement M. Thérin et ses clique. Aussi, pour forger de toutes pièces quelques mots de boulets, essaient-ils de jeter de la poudre aux yeux des électeurs.

Parce que l'emprunt de 30.000 francs a été approuvé par le Préfet, ils prétendent que la dette municipale n'atteint pas un million.

Halte-là, Messieurs ! Vous ne vous échapperez pas si facilement que cela par la tangente.

Tout d'abord, il convient de retenir que les emprunts de 157.800 francs pour voirie et de 160.000 fr. pour l'hospice, que vous avez votés, ne sont pas encore réalisés. Ils ne le seront qu'au moment où l'administration fera exécuter les travaux, et cela s'appelle administrer en bon père de famille.

Puis, il convient de bien retenir que le passif d'une commune ou d'un particulier ne s'établit pas par ce qu'on a emprunté, mais bien par ce que l'on doit rembourser.

Or, vous avez quitté la mairie en laissant aux contribuables de Wattrelos la jolie somme de DEUX MILLIONS ET DEMI A REMBOURSER.

C'est clair et net.

Il est clair, n'est-ce pas, le cadeau que vous laissez à l'administration socialiste.

LES PERES DE FAMILLE

MM. Thérin et Cie prétendent que sous leur administration, les budgets de la commune étaient des budgets de bon père de famille (sic).

On ne peut pas être plus farceurs.

Sous l'administration de M. Thérin, le budget communal comprenait 86 centimes 1/2 et 85 centimes d'insuffisance de revenus. Toutefois, pour l'année 1912 (année des élections), ce chiffre fut ramené à 64 centimes en diminuant les prévisions de crédits à chapitre des dépenses et en forçant outre mesure celui des recettes. Et si l'administration socialiste n'avait pas tenu la main à l'application du règlement de l'octroi, la Ville de Wattrelos serait arrivée en fin d'année avec un déficit.

Ce déficit sera évité grâce à l'énergie et à la saga administration de nos amis. Voilà ce qu'il faut retenir.

Et ces messieurs les réactionnaires jetant les hauts cris parce que le budget de 1913 porte 77 centimes pour insuffisance de revenus, tout en se gardant bien de faire ressortir les diminutions de centimes faites sur d'autres articles.

Ils auront beau aboyer, ils ne donneront pas d'un change.

Tout d'abord, il faut retenir que le budget de 1913 apporte des améliorations et créations utiles :

Création d'un bureau municipal d'hygiène, d'un bureau de placement gratuit et de renseignements, distribution de pèlerines aux enfants pauvres des écoles communales, augmentation de l'indemnité de logement aux instituteurs et institutrices des écoles communales, augmentation de 10.000 francs des subventions au Bureau de Bienfaisance et à l'Hôpital, etc.

Voilà ce qui gêne Thérin et Cie.

Cotaient des budgets de bon père de famille sous Thérin, ose-t-on écrire. Oui, parlons-en !

La Ville était si bien administrée qu'il n'y avait jamais un sou dans la caisse communale. A tel point que, pour les moindres travaux, il fallait avoir recours à un emprunt.

Cependant, M. Thérin devait bien savoir que les capitalistes et les établissements financiers ne prêtent pas de l'argent pour rien. Ça coûte toujours cher d'emprunter. Et voilà ce que M. Dubos ne s'est pas encore mis dans la tête ; il compte ce qu'il encaisse, mais sans tenir compte de ce qu'il devra rembourser.

C'est ainsi que nous avons vu, sous M. Thérin, la Ville de Wattrelos être dans l'obligation d'aller frapper à la porte de la banque pour emprunter une somme de 834 fr. qui lui était nécessaire pour l'éclairage des écoles.

Oui, M. Thérin, maire de la Ville de Wattrelos, ville de 30.000 habitants, n'a pas eu honte de solliciter un prêt de huit cent trente-quatre francs alors que la ville a un budget de plus de 300.000 francs.

N'a-t-on pas vu aussi, sous M. Thérin, la ville de Wattrelos contracter un emprunt de 2.000 fr. au Crédit Foncier pour les travaux de drainage au cimetière du Centre.

Si la Ville de Wattrelos avait eu, comme elle devait l'avoir, cette somme de 2.000 fr. de disponible, les travaux de drainage au cimetière auraient effectivement coûtés aux contribuables 2.000 francs.

Mais l'administration Thérin n'ayant pas un sou de disponible a dû emprunter ces 2.000 fr. en prenant l'engagement de verser chaque année au Crédit Foncier, pendant trente ans, la somme de 112 fr. 93 pour intérêts et amortissements.

De sorte que ces 2.000 fr. coûteront aux contribuables 3.389 fr. 90.

En un mot, on a fait pour 2.000 francs de travaux au cimetière du Centre, mais les contribuables paieront 3.389 fr. 90 (trois mille trois cent quatre-vingt-neuf francs 90), c'est-à-dire que le Crédit Foncier a versé 2.000 et que la Ville remboursera 3.389 fr. 90.

Pour l'école de Beaulieu, c'est ce que M. Thérin n'a pas fait aussi un emprunt de 3.050 fr., qui sera remboursé par 5.192 fr. 50.

Et voilà comment M. Thérin administrait la Ville de Wattrelos.

Comme administrateur de ses biens personnels, M. Thérin agit très vraisemblablement en bon père de famille, car au lieu d'emprunter, il prête ; mais comme administrateur des biens communaux, il était loin d'être le bon père de famille, on en conviendra.

Il faisait surtout les affaires des capitalistes.

LA « PATRIOTE ». — La Société de gymnastique d'armes et d'instruction militaire la « Patriote » de Wattrelos, voulant toujours faire mieux et donner le plus de satisfaction possible à la jeunesse, lance un pressant appel aux jeunes gens de 16 à 20 ans pour qu'ils viennent se grouper dans la nouvelle phalange qui se forme pour le cours d'instruction militaire. Ce cours sera sous la direction du sergent rengagé Frère, du 43e régiment d'infanterie.

L'inscription pour ce cours se fera aujourd'hui dimanche, de neuf heures et demie à onze heures du matin, au local, estaminet de la Cloche, Grande-Place, à Wattrelos.

Les cours auront lieu chaque dimanche matin, de neuf heures à onze heures et demie.

La société la « Patriote » a l'avantage de posséder un beau stand ouvert tous les dimanches aux tireurs et qui servira très effectivement à surmonter la plus difficile épreuve du brevet d'aptitude militaire.

Pour le comité :
Le président, Emile CARRETTE,
officier d'académie.

LES ADJUDICATIONS. — Demain lundi, à quatre heures, à la mairie, il sera procédé à l'adjudication publique pour les fournitures nécessaires aux établissements hospitaliers pendant l'année 1913.

— Mardi 19 novembre à deux heures et demie adjudications pour la fourniture du charbon aux établissements communaux et la fourniture des cercueils pour les indigents.

— Jeudi 21 novembre à deux heures et demie adjudications pour la construction d'un moutoir à l'Hôtel de Ville et la construction de l'aqueduc et de la rue de l'Abattoir.

— Jeudi 19 décembre à deux heures et demie, adjudications pour la fourniture de mobilier à l'Hôtel de Ville, des tenures, vitraux et peintures déminitives.

CHUTE GRAVE. — A l'établissement Haustrate, Louis Dufour, 36 ans, menuisier, demeurant rue Négrier, à Wattrelos, a fait une chute grave hier matin samedi, vers dix heures. Etant occupé à faire un encadrement en bois à un mur des barres à vitrage se sont détachées et l'ouvrier, perdant l'équilibre, est tombé sur le sol.

Dans sa chute, le malheureux s'est fait des contusions multiples du cou, du dos et une plaie de la colonne vertébrale. On craint en outre des lésions internes.

Aussi, le docteur Broquet, appelé à donner ses soins au blessé, n'a pu déterminer la durée de l'incapacité de travail.

L'état du blessé est inquiétant.

LYS

AVIS AUX RESERVISTES. — Les réservistes appelés en 1912 désirant obtenir l'allocation journalière de 75 centimes, devront en faire la demande à la mairie avant le 15 décembre.

LES ACCIDENTS. — Paul Lemenne, 20 ans, batteur à la tannerie Poulet, a eu la main droite violemment comprimée entre deux cylindres de son métier. Deux mois de repos, docteur Wattel.

— Même mal, Auguste Vanhaendonck, 31 ans, chauffeur, a été quelque peu brûlé par du sulfure de sodium. Il a reçu les soins du docteur Wattel.

— Louis Lage, 22 ans, magasinier chez Delespaul-Bonsecours, s'est blessé le genou droit en tombant d'une meule de paille. Trente jours de repos, docteur Wattel.

Saint Nicolas

A partir de ce jour, jusqu'au 24 décembre, distribution de jouets pour tout achat « Au Roi des Belges », 172, rue Gambetta, Lille.

Vêtements pour Hommes, Dames et Enfants.

Bien retenir le n° 172.

13314-4.

GAZETTE TOURQUENNOISE

L'incendie de l'usine Christery

UN POMPIER GRIEVEMENT BLESSE

Hier matin, vers 10 heures et demie, deux pompiers, et le sous-lieutenant Flament étaient occupés à noyer les décombres de la salle gauche de l'usine Christery, quant tout à coup, un pan de mur se détache et le sapeur Maurice Ouvrie le reçut sur la jambe gauche. Ses camarades avec l'aide de quelques ouvriers, s'empressèrent de le dégager. Pendant ce temps on était allé prévenir un docteur qui lui donna les premiers soins et le fit transporter dans son auto à l'Hôpital. Le pompier porte une fracture de la rotule de la jambe gauche et plusieurs contusions au côté.

Dans l'après-midi d'hier, MM. Lodbi Honoré et Brassart adjoints au Maire accompagnés du lieutenant Meurillon, sont allés visiter le blessé à l'Hôpital.

A l'usine le feu couve toujours et une équipe de pompiers devra encore rester toute la nuit pour continuer à noyer les décombres.

Il y a approximativement pour 300.000 francs de dégâts pour MM. Christery et 25.000 francs pour M. Six. Ces deux établissements sont assurés à plusieurs Compagnies.

Le personnel de l'usine Six ne subira aucun chômage. Quant au personnel de chez Christery, les patrons feront leur possible pour les occuper.

HABILLEMENT A BON MARCHE

La nommée Vandeplassche Virginie, 18 ans, journalière demeurant à Tourcoing, rue de la Malsence, estaminet du « Petit Lillois », a été arrêtée pour vol de différents objets d'habillement, commis au préjudice de Mlle Maes Rachel, débitante de boisson, rue Ste-Barbe, où elle allait travailler en journée. Son amant, le sieur Leroy Edouard 31 ans, terrassier, qui demeure avec elle, a été arrêté pour complicité de vol par recel. Les deux amis ont été transférés à Roubaix.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Samedi, vers 6 heures et demie du matin, un commencement d'incendie, dû à la chute d'un charbon d'arc voltaïque sur un métier, s'est déclaré à la filature Hoefferly, rue du Tilleul, le feu a été maîtrisé aussitôt par le personnel. Les pompiers qui s'étaient rendus sur les lieux n'ont pas eu à intervenir.

Les dégâts sont insignifiants.

SERRE ENTRE LE CAR M ET LE CAR MONGY

Un accident dont on ne peut actuellement se prononcer sur les suites s'est produit vendredi, vers sept heures du soir, sur la Grand'Place. M. Jérémie Ricklincq, 30 ans, chef de station, demeurant à Wattrelos, rue du Damier, 50, se disposait à vérifier le conducteur du car Mongy. A ce moment arrivait le car M (circulaire). M. Ricklincq ne pouvant se garer à temps fut serré entre les deux cars. Transporté à l'estaminet Caudron, il y reçut les soins du docteur Playoust qui constata une contusion du thorax. En outre, le praticien craint des lésions internes. Il y a été reconduit à son domicile par la voiture d'ambulance.

Son état est très grave.

THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui dimanche 17 novembre, deux grandes représentations : grande matinée à trois heures : 1. LES DEUX TIMIDES, vaudeville en 1 acte de Labiche ; 2. PAILLASSE, opéra en 2 actes de Léoncavallo ; 3. LES NOCES DE JEANNETTE, opéra-comique en 1 acte de V. Massé. Orchestre complet dirigé par M. L. Cazaux.

Le soir à sept heures trois quarts : 1. GIROFLEE-GIROFLA, opérette en 3 actes, musique de Ch. Lecoq ; 2. LE PARADIS vaudeville en 3 actes de P. Bilhaud et Hennequin, un des plus grands succès du fou rire.

— Lundi 18 novembre, à huit heures, grande soirée populaire à prix très réduits : LA PORTEUSE DE PAIN, grand drame en 5 actes et 8 tableaux.

Services de voitures après le spectacle pour Roubaix et Mouscron.

Un emploi de **basson** est vacant à l'orchestre du Théâtre municipal. Prière de s'adresser au théâtre tous les jours de dix heures à onze heures du matin.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 15 novembre 1912.

Naissances. — Rompteau Gisèle, rue de la Croix-Rouge. — Ghesquière Rachel, rue du Tilleul, 79. — Pardoen, Céline, rue du Tonkin, 23.

Décès. — Duforest Pauline, 48 ans, sans profession, rue Winoc-Choquel, 50. — Basuyau Georges, 43 ans, ecclésiastique, place Saint-Jacques, 2. — Dhalluin Marguerite, 1 an, rue d'Ypres maisons Duthoit. — Agache Edouard, 79 ans, sans profession, rue du Triangle, 7.

COMINES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi soir, à l'Hôtel-de-Ville, à 7 heures et demie, sous la présidence de M. Désiré Ducarin, maire, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Ruyssens, secrétaire de mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. François Longcamp est désigné comme secrétaire.

Election Municipale. — Installation de M. Baron. — M. Louis Baron est installé dans ses fonctions de conseiller municipal dans la 2e section. M. le Maire le félicite sincèrement de son succès qui est dû à sa popularité et au bon sens des électeurs. Cette élection marquera l'union et l'apaisement entre les Commois. Le nouvel élu trouvera au sein du Conseil Municipal cette devise « Paix, Travail, pour le bonheur de tous, dans la République ».

Révision de la liste électorale pour 1913. — Nomination des délégués du Conseil. — Sont désignés : 1re section, MM. Edouard Leroy, pour faire partie de la commission chargée des opérations préliminaires ; Auguste Parent et Emile Carnisin, pour le jugement des réclamations.

2e section. — M. Henri Hembury, pour faire partie de la commission chargée des opérations préliminaires ; MM. Emile Delbecque et Jules Lemaire, pour le jugement des réclamations.

Commissaires répartiteurs des contributions directes pour 1913. — Propositions du Conseil. — Sont désignés : MM. Hembury Henri, cultivateur, Carlsamo Emile, négociant, Lepersonne Jules, rentier, Leroy Edouard, chaudronnier, Denaene Charles, rentier, Baron Louis, cultivateur, contribuables résidants.

Non résidents : MM. Dumortier Désiré, cultivateur, Werwicq Sud ; Dancoisne Henri, rentier, Perenchies ; Claro Lucien, fabricant Deulémont ; Delannoy Henri, rentier, Deulémont.

Suppléants résidents : MM. Bélaghe Charles, cultivateur ; Béaghe Fidèle, cordier ; Cappelle Louis, cultivateur ; Gallant Albert, industriel ; Lebland Désiré, rentier ; Lambin Jules, propriétaire.

Non résidents : MM. Loingeville Gustave, rentier, Quesnoy-sur-Deule ; Van Eslande Ignace, rentier, Werwicq Sud ; Leroy Désiré, cultivateur, Lingolles ; Lebland Florent, cultivateur, Quesnoy-sur-Deule.

Cahier des charges pour la fourniture du charbon pour les écoles, la mairie et l'abattoir. — Acceptation et avis. — 1er lot : 50 tonnes à 30 fr. net franco pour école et mairie. — 2e lot : 50 tonnes à 30 francs net franco pour abattoir. Enregistrement, timbre à charge adjudicataire. — Cahier des charges approuvé.

Cahier des charges pour diverses fournitures nécessaires à la Crèche et à la Goutte de Lait. — Avis. — Cahier des charges approuvé. Les intéressés pourront se rendre à la Mairie pour prendre connaissance.

Cahier des Charges pour les fournitures au bureau de la Mairie pendant les années 1912, 1913, 1914. — Avis. — Le cahier des charges est approuvé.

Bureau de Bienfaisance. — *Attribution de terrain. — Avis sur une observation faite à l'enquête.* — Le bureau de bienfaisance a été présenté par la Société Energie Electrique d'alleur (ou parcelle de terrain à 30 fr. le mètre carré. 100 mètres carrés.

Entretien des chemins vicinaux ordinaires. — Renouvellement du bail de 3 années. — Acceptation des devis établis à cet effet. — Devis de l'agent voyer, approuvé. Longueur des chemins, 1328 mètres. Montant, 12369 francs. Approuvé.

Entretien des chemins ruraux et ruels. — Renouvellement du bail de 3 années. — Acceptation des devis établis à cet effet. — Montant du devis, 11.000 francs. Approuvé.

Enseignement primaire. — Demande d'indemnité de logement faite par un instituteur-adjoint. — Avis. — M. Gilles, instituteur-adjoint obtient une indemnité de logement de 300 francs.

Ouvrières et paysannes. — Application de la loi du 5 avril 1910. — Aux salaires communaux. — Mesures à prendre. — Les ouvriers employés ne seront assurés que s'ils sont en possession de leur carte ouvrière, conformément à la loi du 14 juillet 1905.

Chemin de Grande Communication N° 56. — Avis sur une demande d'établissement d'une voie ferrée Decauville. — M. Ducarin avait écrit à M. le Préfet pour établir une voie ferrée Decauville. Enquêt de commodo et incommodo fut fixée dont M. Paul Saint-Léger fut commissaire enquêteur, aucune observation n'étant formulée, conformément à la l'article 6, la question doit être portée devant le Conseil municipal. Avis favorable.

Société des Trompettes « La Fraternelle ». — Fourniture d'uniformes. — Procès-verbal de réception définitive. — Avis. — *Le procès-verbal de réception définitive est approuvé.*

Enseignement Primaire. — Bourse de continuation d'études. — Lettre de remerciement de M. Fossoz. — M. Fossoz remercie le conseil d'avoir obtenu une bourse de 300 francs pour son fils, lui permettant de continuer ses études à l'école primaire supérieure de Lille.

Electricité et Gaz du Nord. — Demande de concession d'une distribution publique d'énergie électrique. — Avis. — Cette société demande une concession d'électricité pour toute la ville. Le Conseil prend en délibération pour surseoir à la question et demande les prix initiaux à cette société qui seront comparés avec ceux de la Société d'énergie électrique qui a déjà fait une demande.

Demande d'abaissement de classe du Commissariat. — Le Conseil rappelle sa délibération qu'il a prise le 16 février 1912 demandant l'abaissement du commissariat de la 3e classe à la 4e classe. — Le 21 octobre, le ministère répondait que la 4e classe serait autorisée sous réserve du déplacement du titulaire actuel.

Le Conseil insiste pour que ce déplacement ait lieu le plus tôt possible et propose d'affecter la différence de traitement si cette proposition est acceptée, à majorer la subvention du bureau de bienfaisance.

Cahier des charges des matériaux à démolir des maisons. — Demande approuvée.

Assistance médicale gratuite. — 32 additions. — 5 suppressions. — Il y a en tout 1297 inscriptions.

Assistance obligatoire aux vieillards. — Sur 13 demandes, 12 sont acceptées.

La séance est levée à 8 heures et demie.

VALENCIENNES

Les engagements d'artistes

ENTRE DIRECTEUR ET BARYTON, AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES

Le public et la clientèle théâtrale savent que M. Duchêne, baryton de la saison actuelle, fut récemment résilié par son directeur, M. Raffit, et qu'il est remplacé par M. Renoir.

M. Duchêne avait appelé M. Raffit devant le conseil de prud'hommes en conciliation.

L'affaire est venue jeudi devant MM. Caffiaux et Bertiaux, conseillers de la section commerciale.

Par l'organe de Me Hiet, avocat, l'artiste réclamait une indemnité de brusque congédiement.

Le directeur arguait d'un article de l'engagement, donnant au directeur, au bout d'un mois, le droit absolu de résiliation, pour lui seul.

Le demandeur fit de son côté valoir que cette clause était en contradiction avec l'article 1780, stipulant qu'on ne peut renoncer à l'avance aux indemnités dues pour rupture de contrat.

M. Raffit offrit alors une indemnité de 300 francs, qui fut acceptée, et ce qui termina le débat à l'avantage de l'artiste.

C'était d'ailleurs avouer implicitement l'immoralité des « engagements » draconiens imposés par les agences et acceptés le couteau sur la gorge par les intéressés.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que l'on dénonce à la fois l'exploitation dont le monde du théâtre est l'objet, et, il faut le dire, l'inconscience et la veulerie des artistes qui se refusent à s'unir pour discuter librement leurs droits et leurs devoirs.

O. D.

SOCIETE D'HORTICULTURE

Des conférences d'horticulture seront données sous les auspices de la Société d'horticulture aux dates et dans les localités ci-après désignées de la circonscription de la société.

Aujourd'hui dimanche, 17 novembre, à 3 heures, à SEBOURG, école des garçons, par M. Tardy.

Aujourd'hui dimanche, 17 novembre, à 3 heures, à DENAIN, propriété de M. Fleurynck, par M. Bantegnies.

Aujourd'hui dimanche, 17 novembre, à 3 heures, à HERIN, jardin de M. Delécluse, par M. Fontaine.

Ordre du jour : Les travaux de la saison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

DANGEREUX INDIVIDU. — Le nommé Edmond Jacquelin, 19 ans, mineur à Fresnes, inculpé de rébellion à agents et de port d'arme prohibée, a comparu vendredi matin à l'audience des flagrants délits du Tribunal correctionnel.

On se souvient que Jacquelin exhiba dans un cabaret voisin de la gare, à Condé, un revolver chargé de six balles dont il devait se servir, disait-il, pour faire peur à sa mère.

Les agents ayant voulu le désarmer furent assez malmenés.

Jacquelin récolte trois mois de prison.

LES ENFANTS DE VOLTAIRE

Le groupe de libre pensée « Les Enfants de Voltaire » se réunira le dimanche 17 novembre, à 6 heures du soir, au siège habituel, chez Dufour, 109, rue du Quesnoy.

Ordre du jour : Organisation de la fête du 24 décembre — Admission de nouveaux membres.

SOIREE RECREATIVE

La soirée organisée par le groupe de libre pensée « La Raison », avec le concours des autres groupements confrères de Saint-Vaast, promet d'obtenir un vif succès. Elle comprendra une conférence, un concert et un bal.

Les cartes donnant droit à l'entrée seront mises en vente cette semaine.

Sucre Delerue
EST CELUI QUI SUCRE LE PLUS FORT

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

SCENE DE FAMILLE. — Au cours d'une discussion, la femme Morelle, cabaretière rue de Lourches, frappa son beau-père à coups de tisonnier. Le mari intervint et lança au malheureux un si violent coup de pied qu'il lui brisa une côte.

PARTI SOCIALISTE. — Il est rappelé que la section du Parti socialiste se réunira ce soir à 4 heures.

ENTERREMENT CIVIL. — Aujourd'hui dimanche, à 4 heures, auront lieu les funérailles purement civiles de Mme veuve Herbaux, née Virginie Dubois.

Réunion à la maison mortuaire, 55, quartier Villars (dit Coron-Plat).

ANZIN

Un ouvrier grièvement brûlé

Le sieur Octave Dath 32 ans, dégrossisseur aux Forges de Denain Anzin, en manœuvrant une barre de laminage se fit des brûlures profondes et étendues du 2e degré aux bras, aux mains et au thorax.

Il subira du fait de cet accident une incapacité de travail de quarante jours.

SAINT-AMAND

CONCOURS DE PIQUET. — Aujourd'hui dimanche, 10 francs gratis seront joués au piquet chez Lesage, au Petit-Paris.

CONSEIL MUNICIPAL. — Mardi, 19 novembre, à 6 heures du soir, réunion du conseil municipal.

BAL. — Le dimanche 1er décembre, à 8 heures du soir, aura lieu au salon Amandinois un bal au profit de la Fanfare Ouvrière Socialiste.

Au cours du bal, aura lieu le tirage d'une importante tombola.

BRUAY-THIERS

SOIREE DE BOXE. — Au dernier moment, Bernard, de Valenciennes, qui devait essayer de ravir à Marius Maerten le titre de champion de l'arrondissement, s'est blessé à l'entraînement.

Comme il est dans l'impossibilité de combattre, il sera remplacé par Dumez, de Thiers, à la séance de ce soir, dimanche.

La location est ouverte toute la journée et les portes s'ouvriront à 4 heures et demie précises.

VIEUX-CONDE

CHORALE OUVRIERE. — Les répétitions de la Chorale ouvrière reprendront mardi prochain, 19 novembre, à 8 heures du soir.

Un nouveau chœur sera mis à l'étude.

Les répétitions se feront comme précédemment, chez le citoyen Justin Marin, place de la République.

CHEZ LES MINEURS. — Une réunion du syndicat des mineurs aura lieu le dimanche 24 novembre, à 5 heures du soir, au salon du hameau de la Choque.

Une causerie sera faite par le citoyen LEFEBVRE, président du syndicat des mineurs du bassin d'Anzin.

DOUAI

UNE SEANCE CLASSIQUE

C'est mercredi, en soirée, à 8 heures un quart, qu'aura lieu, salle des Fêtes de la Mairie, la séance classique organisée par M. Vastet, qui avait d'abord été annoncée pour mardi, en matinée.

Le programme est tel qu'il satisfera les plus difficiles comme les plus délicats ; il comprend notamment les grandes scènes de « Pour la Couronne », l'œuvre émouvante de François Coppée, le premier acte d' « Andromaque », des extraits du « Cid », de la « Fille de Roland », la « Prière d'Esther », des « Fables de LaFontaine », et des « Poésies de Sully Prudhomme, de Catulle Mendès et de V. Hugo ».

La séance débutera par une « Causerie-Conférence » sur la Diction, par M. Vast, lauréat du Conservatoire de Paris.

TAXE DU PAIN

A commencer du samedi 16 novembre 1912 : Pain de 1re qualité, dit pain blanc, 38 cent. le kilog ; pain de 2e qualité, dit pain de ménage, 34 cent. le kilog. ; pain de 3e qualité, dit pain bis, 30 cent. le kilog.

RECEPTION D'ELECTEURS

Le citoyen GONIAUX, député, recevra ses électeurs aujourd'hui dimanche, de dix heures à midi, 19, rue des Ferronniers.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MARCHIENNES

VACCINATION GRATUITE. — Des séances de vaccination gratuite auront lieu à la mairie de Marchiennes les 27 et 28 novembre, de 11 heures du matin à midi.

ANICHE

CHEZ LES VERRIERS. — Par suite de leur entente, les coupeurs de la verrerie d'En-Haut viennent d'obtenir une augmentation de salaire.

Ils avaient déjà, au début de l'année, fait une démarche restée sans résultat.

Voyant qu'il n'y avait pas d'autre chemin à prendre que celui du Syndicat, c'est ce qu'ils ont fait.

Après avoir examiné leur situation en réunion, ils ont décidé de présenter à M. Laronde, directeur, une lettre signée de tous les intéressés dans laquelle ils formulaient leurs desiderata.

Promesse leur fut faite que l'on s'occuperait sérieusement de leurs réclamations.

Ils viennent d'obtenir 15 francs d'augmentation par mois.

Bon geste, M. Laronde. Nous espérons que vous ne vous arrêterez pas en si bon chemin et que les ouvriers gamins obtiendront bientôt aussi l'augmentation promise l'an dernier.

SYNDICAT DES VERRIERS. — Tous les verriers sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 17 novembre, à